



Conseil de  
l'Union européenne

181695/EU XXVII. GP  
Eingelangt am 25/04/24

Bruxelles, le 25 avril 2024  
(OR. fr)

8822/24

CULT 40

## NOTE D'INFORMATION

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Conseil

Objet: Sélection de la capitale européenne de la culture 2028  
(Bourges)  
- *Informations communiquées par la délégation française*

Les délégations trouveront en annexe une note de la délégation française en vue d'un point « divers » au Conseil Éducation, jeunesse, culture et sport du 13-14 mai 2024.

---

8822/24

ATR/mk

1

TREE.1.B

FR

## **ANNEXE**

### Sélection de la capitale européenne de la culture 2028, Bourges

#### *Information de la délégation française*

En 2028, la France et la République tchèque accueilleront une capitale européenne de la culture. Pour la République tchèque, c'est la ville de České Budějovice qui a été désignée. La ville de Skopje (Macédoine du Nord) sera la troisième capitale européenne de la culture 2028, au titre des États candidats à l'adhésion à l'Union européenne.

Neuf villes françaises ont participé à la phase de pré-sélection qui s'est déroulée en février 2023 : Amiens, Bastia, Bourges, Clermont-Ferrand, Montpellier, Nice, Reims, Rouen et Saint-Denis.

Le jury européen a retenu les villes de Bourges, Clermont-Ferrand, Montpellier et Rouen pour participer à la phase finale de sélection qui s'est tenue du 11 au 13 décembre 2023. A l'issue de celle-ci, le jury a recommandé que la ville de Bourges soit désignée comme Capitale européenne de la culture 2028. En se fondant sur cette recommandation, la ministre de la Culture française a désigné Bourges comme lauréate.

Le projet de la ville de Bourges « Territoires d'avenir », souhaite imaginer l'innovation sociétale et climatique à l'échelle de villes à « taille humaine ».

Bourges ambitionne, en tant que ville de taille moyenne, peu connectée et difficilement accessible où la population peut parfois se sentir « invisible », d'exister par la culture face aux métropoles, d'utiliser la créativité artistique pour inspirer directement les métamorphoses de nos comportements individuels et collectifs, et de faire une place à tous les publics.

Grâce à ce titre, Bourges souhaite, d'une part, créer de nouveaux modes de gouvernance dans les villes moyennes où vit une majorité de la population européenne et, d'autre part, développer des projets innovants et attractifs permettant l'atténuation des effets du changement climatique et la sauvegarde d'une planète habitable.

Lors de la réunion du Conseil EJCS, la délégation française souhaiterait informer l'ensemble des délégations du processus de sélection et de l'offre culturelle et artistique de la ville de Bourges en 2028.

---